

# CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

## CONVOCACTION DU 19 MAI 2026

---

**Présents :** Mesdames FARCY Marie-José, FOURNIER Marion, GUIDEZ Laura, HENIN Marine, NORMAND Chloé  
Messieurs MARLES Michel, DEBOMY Maxime, RAMOS Jonathan, CARPENTIER Fredy, GOTRAND Sébastien, HURTEVENT Jerry, MUSART Benoît.

**Absents excusés :** M. THOREL Guillaume qui a donné procuration à M. MARLES Michel  
Mme KOWALK Marie-Laure qui a donné procuration à M. RAMOS Jonathan  
Mme GOTRAND Mélanie

**Secrétaire :** HURTEVENT Jerry

---

### **I) PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :**

Le procès-verbal, n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

### **II) ANNULATION D'UNE LOCATION DE SALLE : REMBOURSEMENT DE L'ACOMPTE :**

M. le Maire fait part de l'annulation d'une location de salle. Un acompte de 75 € a été versé. Il demande l'autorisation à l'assemblée pour procéder au remboursement de l'acompte.

**POUR : 14 UNANIMITE**

### **III) FORMATION DES ELUS LOCAUX :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans les trois mois suivants le renouvellement de l'assemblée le conseil municipal doit délibérer sur le droit à la formation et notamment déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Il rappelle que lors du vote du budget, une enveloppe à hauteur de 9 % du montant total des indemnités de fonction a été ouverte. Il demande l'approbation de l'assemblée sur le montant alloué.

**POUR : 14 UNANIMITE**

### **IV) DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE :**

M. le Maire fait part de la nécessité de désigner un correspondant défense. Le correspondant défense incarne le lien entre les forces armées et la Nation et a pour vocation notamment d'informer les habitants sur les enjeux de défense, le parcours citoyenneté et les dispositifs d'engagement.

M. CARPENTIER était le correspondant défense précédemment, M. le Maire propose de désigner à nouveau M. CARPENTIER dans ce rôle.

**POUR : 14 UNANIMITE**

### **V) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (1 TITULAIRE - 1 SUPPLEANT):**

Monsieur le Maire informe la nécessité de renouveler les membres siégeant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs. La commission se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre pour ce qui concerne uniquement les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels permettant de calculer le produit fiscal de la taxe foncière sur le bâti et la cotisation foncière des entreprises perçues par l'EPCI. Ainsi la commune doit désigner 2 représentants de la commune, 1 titulaire et un suppléant, pour siéger au sein de la commission.

M. le Maire propose Mme FOURNIER Marion en qualité de représentant titulaire et M. DEBOMY Maxime, en qualité de représentant suppléant.

**POUR : 14 UNANIMITE**

**VI) DESIGNATION DU REPRESENTANT TITULAIRE ET DE DEUX SUPPLEANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) :**

M. le Maire explique que la commission locale d'évaluation des charges transférées a pour mission d'élaborer un rapport portant sur l'évaluation des charges au fur et à mesure du transfert ou de la restitution des compétences entre la communauté d'agglomération et ses communes membres.

Par délibération du 15 juillet 2020, le conseil communautaire a arrêté les modalités de composition de la CLECT en fixant le nombre de membres à 102 répartis comme suit :

- le président de la Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane et le vice-président en charge des finances
- un membre titulaire par commune membre soit 100 membres et 2 suppléants amenés à remplacer le membre titulaire en cas d'empêchement, de démission ou de perte de la qualité de conseiller municipal.

Ainsi M. le Maire propose de se désigner en tant que membre titulaire et de désigner M. Benoît MUSART et M. Fredy CARPENTIER membres suppléants.

**POUR : 14 UNANIMITE**

**VII) ACCUEIL DE LOISIRS LES P'TITES POUSES : AUGMENTATION DU NOMBRE DE JOURS :**

M. le Maire fait part du partenariat avec l'association les p'tites pousses permettant ainsi aux enfants de la commune de fréquenter le centre de loisirs durant les vacances scolaires. Pour cette année 100 jours ont été réservés avec un coût pour la commune de 12 € par jour et par enfant. Depuis le début de l'année 88 jours ont été consommés. Ainsi il ne reste que 12 jours pour les vacances d'été et d'octobre. Au regard de la fréquentation du centre en 2025 à ces périodes : 50 jours en été et 36 en octobre, l'accès va être limité. Le centre de loisirs étant nécessaires pour les parents qui travaillent et important pour les enfants qui ne peuvent partir en vacances, M. le Maire propose de réserver 100 jours supplémentaires passant à un total de 200 jours pour l'année 2026.

M. DEBOMY ajoute que c'est une belle structure où les enfants font beaucoup d'activités et de sorties.

**POUR 14 UNANIMITE**

**VIII) TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION :**

M. le Maire explique qu'actuellement deux taxes sur la vacance coexistent : la taxe sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). La première s'applique en zone tendue et la seconde en zone non tendue ce qui est le cas pour ESTREE-BLANCHE, celle-ci est instituée depuis 2007.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, ces 2 taxes vont fusionner en une seule imposition dénommée taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) qui s'appliquera sur les locaux vacants depuis deux ans.

Ainsi la commune doit adopter une nouvelle délibération avant le 1<sup>er</sup> octobre 2026 si elle souhaite instituer la taxe dès le 1<sup>er</sup> janvier 2027. Par la suite la commune devra à nouveau délibérer pour fixer un taux.

M. le Maire propose l'institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation sur la commune.

**POUR : 14 UNANIMITE**

**IX) CREATION D'UNE ZEC D'ESTREE-BLANCHE & ENQUIN LES GUINEGATTE – REUNION D'EXAMEN CONJOINT DU 28 AVRIL 2026 MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI ESTREE-BLANCHE : APPROBATION DU PROCES VERBAL:**

M. le Maire fait part d'une réunion qui a eu lieu le 28 avril en Sous-Préfecture pour la création de la ZEC. Après la présentation du projet par la société ARTELIA et la CABBALR,

il est fait part que le PLU présente une incompatibilité avec le projet. Ainsi il y a lieu de créer une zone Nzec permettant la mise en œuvre de l'ouvrage. Une enquête publique sera ouverte, celle-ci vaudra modification PLU.

M. GOTRAND demande qui entretiendra la ZEC. M. le Maire répond que normalement c'est la CABBALR.

M. le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint du 28 avril.

**POUR : 14 UNANIMITE**

### **X) MEDAILLE REGIONALE DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE ECHELON VERMEIL : FIXATION D'UNE PRIME**

M. le Maire rappelle que Christian TISON va faire valoir ses droits à la retraite au 31 juillet. Aussi au 14 juillet Christian se verra remettre la médaille échelon vermeil pour 30 ans de service public. M. le Maire explique qu'il est coutume d'octroyer une prime.

M. le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur le montant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une prime à Christian TISON.

M. le Maire et Mme DELOHEN remercient l'assemblée pour Christian TISON.

**POUR : 14 UNANIMITE**

### **XI) CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT A TEMPS COMPLET EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE :**

Afin de pallier au remplacement de Christian Tison qui part à la retraite, M. le Maire propose de créer un poste d'agent d'entretien polyvalent à temps complet d'une durée de 6 mois. Celui débiterait au 1<sup>er</sup> juillet permettant une transition entre le départ de Christian et les congés de Morgan.

M. le Maire précise les modalités du poste : une expérience est souhaitée et le permis B est exigé. Les candidatures sont à déposer jusqu'au 19 juin.

M. le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur la création du poste.

**POUR : 14 UNANIMITE**

### **XII) QUESTIONS DIVERSES :**

- M. le Maire fait part de son entretien téléphonique avec Flandre Opale Habitat concernant l'entretien des espaces verts de la résidence des saules. Une rétrocession des voiries et des espaces verts sera effectuée en cours d'année 2027 pour l'euro symbolique mais en attendant qui fait quoi ?

M. le Maire explique qu'il s'est engagé à ce que la commune prend en charge l'entretien des espaces verts jusqu'à la rétrocession. En revanche concernant les carrés potagers, une réunion aura lieu début juillet à ce sujet car normalement ce sont les habitants qui doivent s'en investir.

- M. RAMOS fait part des acquisitions faites : 1 faucheuse, 1 désherbeur pour les allées de cimetière, 1 brosse pour nettoyer les caniveaux. Le coût total des 3 matériels s'élève environ à 7 000 €, bien moins onéreux qu'un tracteur. M. RAMOS ajoute qu'habituellement Morgan passe 5 demi-journées, avec le désherbeur les allées ont été faites en 2 demi-journées

- M. HURTEVENT fait part que la mairie de Blaringhem vend un aspirateur pour les voiries.

- M. DEBOMY fait un compte rendu de la réunion du 19 mai avec les associations. Celle-ci a été positive et constructive.

- M. DEBOMY fait également un compte-rendu de la réunion avec les commerçants pour la création d'une union commerciale. 10 commerçants, artisans, auto-entrepreneurs se sont déplacés. M. PONCHART a expliqué le fonctionnement et le bénéfice d'une union commerciale. M. DEBOMY fait part de son optimisme sur la création d'une union, il laisse passer 2 ou 3 semaines pour reprogrammer une seconde réunion.

- M. DEBOMY fait part des retours positifs d'habitants sur le travail de la commune.

- M. MUSART fait part qu'il est à la recherche de repeneur pour le club de la renaissance, sans ça il n'y aura plus d'association.
- Mme GUIDEZ fait part de l'état des rues de la lisière des champs. M. le Maire répond qu'il en a bien conscience mais que la réfection complète ne sera effectuée qu'après le passage du réseau d'assainissement collectif. Néanmoins un rebouchage des trous va être programmé.
- M. RAMOS fait un compte-rendu de la réunion à VITRY EN ARTOIS pour l'élection au sein du SIDEN-SIAN des délégués. Estrée-Blanche n'était concernée que pour la défense extérieure incendie.
- M. RAMOS fait un point sur les devis effectués en matière de sécurité routière éligibles aux amendes de police (15 000 € pour une dépense éligible de 37 500 € HT) :
  - parking de la boulangerie
  - réfection du parvis de la mairie
  - achat de pieto
  - changement de sens de circulation place Alexandre Grégoire (marquage, panneau)
  - création de trottoir rue du Transvaal
- 4 tables de pique-nique en bois et 4 poubelles ont été achetées. Celles-ci seront installées : 1 à la mairie, 2 au square germinal et 1 en face du café.
- Le lave-vaisselle de la salle polyvalente a été remplacé
- Le comité d'animation a fait l'acquisition d'un chapiteau.
- Mme HENIN fait part qu'à l'occasion de la fête des écoles du 20 juin, l'APE organise des repas, elle invite les membres de l'assemblée à y participer. Un bulletin d'inscription sera envoyé à chacun par mail
- Le 19 juin aura lieu la fête de la musique au square germinal
- Mme HENIN fait part que le concours des vélos fleuris au 14 juillet est reconduit.
- M. le Maire remercie grandement la gendarmerie pour leur présence et d'avoir assurée la sécurité des participants lors des commémorations du 08 mai

**Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.**